

Règlement du concours eg@

Chaque candidat s'engage à respecter les instructions contenues dans le règlement du concours eg@. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (admission dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.

1. Ecoles d'ingénieurs membres du concours

ISMANS, Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques avancés, 72000 Le Mans

ENSIM, Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans, 72000 Le Mans

ESGT, Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes, 72000 Le Mans

Efrei Paris, Ecole d'Ingénieurs du Numérique, 94800 Villejuif

CESI, Ecole d'Ingénieurs, 75015 Paris

EBI, Ecole de Biologie Industrielle, 95800 Cergy

ESA, Ecole Supérieure d'Agricultures, 49000 Angers

EIVP, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Supérieure du Génie Urbain, 75019 Paris

Regroupées au sein de l'association eg@

L'édition 2020 du concours Euro Graduation Access est mise en œuvre par l'association eg@ en collaboration étroite avec ses partenaires au Cameroun (IUC et IAI), au Burkina Faso (2IE), au Maroc (UMI-Présidence), en Côte d'Ivoire (INP-HB), en Tunisie (ISSAT Sousse) et au Sénégal (ESP).

2. Niveaux académiques requis

Le concours eg@ est ouvert en priorité aux étudiants inscrits en L2 et en L3, l'année du concours. Ces étudiants passent le concours eg@ en vue d'une entrée en première année du cycle ingénieur.

3. Filières visées

Les filières visées par le concours sont les suivantes :

Mathématiques, Physique, Chimie, Mécanique, Génie Civil, Électronique, Informatique, Électrotechnique, Systèmes d'information, Systèmes embarqués, Informatique industrielle, Sciences des Matériaux, Biologie etc...

4. Règles et conditions d'inscription

Aucun candidat ne peut s'inscrire au concours eg@ plus de deux fois.

La limite d'âge imposée pour entrer en première année de cursus ingénieur dans les écoles membres est de **25 ans au plus** au 31 décembre 2020.

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Les candidats handicapés doivent le signaler lors de l'inscription. Ils seront invités à fournir les pièces nécessaires à l'instruction de leur dossier y compris les recommandations d'un médecin assermenté. Le président du jury fixera, pour chaque candidat, d'éventuelles dispositions particulières.

L'inscription au concours devient définitive dès lors que le candidat a fait parvenir son dossier d'inscription complet incluant les pièces justificatives et après une pré-inscription obligatoire via le site internet d'eg@.

La date limite des inscriptions a été fixée au **15 mars 2020 minuit**. La liste des candidats admis à composer sera transmise à chaque centre de concours ce jour-là.

5. Nombre de places offertes

Membres	Places disponibles
CESI Ecole d'Ingénieurs	25
EBI	5
Groupe EFREI	25
EIVP	5
ENSIM (spécialité Vibrations, Acoustique, Capteurs)	5
ENSIM (spécialité Informatique)	5
ESA	5
ESGT	6
ISMANS Ecole d'Ingénieurs	15
Total	96

Dans leur dossier d'inscription, les candidats feront apparaître une liste de vœux comprenant trois écoles de leur choix, classée par ordre de préférence. Ce classement sera confirmé ou pourra être éventuellement modifié au moment de l'épreuve orale. Le candidat choisit les écoles auxquelles il veut s'inscrire en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises (cf. §4).

6. Frais de concours

Les frais de participation au concours 2020 ont été fixés à 50 000 Francs CFA pour le Cameroun le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, à 820 dirhams pour le Maroc et 250 dinars pour la Tunisie.

Les frais de participation au concours sont à régler directement au centre de concours au plus tard le premier jour des épreuves. Les étudiants qui ne se seront pas acquittés de leur frais se verront refuser le droit de composer.

Les frais de participation au concours seront restitués, si le dossier n'est pas conforme aux critères de pré-sélection du concours (âge, choix des écoles, régularité et qualité du cursus ...).

7. Modalités des épreuves écrites

7.1. Centres de concours et dates des épreuves

Les épreuves écrites auront lieu le **27 mars 2020**. En fonction du nombre d'inscrits, les centres suivants pourront être ouverts :

CAMEROUN		BURKINA FASO	MAROC
Douala IUC	Yaoundé IAI-IFTIC SUP	Ouagadougou 2IE	Meknès UMI
Institut Universitaire de la Côte Logbessou BP 3001 Douala Tél : (237) 243 00 13 92 iuc@myiuc.com	Institut Africain Informatique BP 33 384 Yaoundé Tél : (237) 243 023 233 contact@iaicameroun.com	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et l'Environnement Rue de la Science BP 594 Ouagadougou Tél : (226) 50 49 28 00 admission@2ie-edu.org	Université Moulay Ismail-Présidence Marjane 2 BP 298 Meknès 50050 Tél : (212) 5354-67306 presidence@umi.ac.ma

COTE D'IVOIRE		TUNISIE	SENEGAL
Yamoussoukro INP-HB	Abidjan	Sousse ISSAT	Dakar ESP
Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny Yamoussoukro Tél : (225) 30 64 66 60 sg@inphb.ci	Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny Abidjan Tél : (225) 22 44 53 78 sg@inphb.ci	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Sousse Cité Taffala - Ibn Khalidoun - 4003 Sousse Tél : (216) 73 382 656 issatso@issatso.mu.tn	Ecole Supérieure Polytechnique Université Cheikh Anta Diop Dakar 10700 Tél : (221) 33 824 05 40 esp@esp.sn

7.2. Documents et matériels autorisés

Pour les épreuves écrites de spécialité, l'usage d'une calculatrice électronique peut être autorisée (l'indication figurera sur le sujet), les modules mémoires, clefs USB, etc. sont interdits.

7.3. Déroulement des épreuves

Les candidats doivent prendre toutes dispositions pour être sur le lieu d'examen **le 27 mars 2020 de 7 heures à 18h30 heures**. Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets et ce, afin de limiter les perturbations affectant le déroulement des épreuves.

Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, le jury statuant en dernier ressort, compte tenu du motif invoqué. Ils seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service Concours par les responsables des centres d'examen.

Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

- **Entrée des candidats** : chaque candidat se place à la table portant son numéro d'inscription. Les candidats devront, avant le début de la séance, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la partie supérieure de toutes les copies utilisées, leur nom, prénom (s), numéro de place, centre d'écrit.
- **Ouverture de la séance** : les paquets contenant les énoncés des épreuves sont ouverts en début de séance et distribués. En fin de distribution, la séance est déclarée ouverte.
- Les candidats doivent, au début de chaque séance, **émarger la feuille de présence** et présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, ...).
- **Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure.** La réglementation des sorties temporaires en dehors de cette première heure est laissée à l'initiative du chef de centre. L'absence d'un candidat à l'une des épreuves entraînera l'attribution de la note zéro. A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au responsable de salle.
- **Fin de séance** : les copies sont remises aux surveillants de salle d'examen, qui les pointent, les classent et les font parvenir à l'équipe de correction.

7.4 Nature des épreuves écrites

L'écrit comporte 5 épreuves de tronc commun et une épreuve complémentaire et leur durée varie entre 1h et 1h30.

Tronc commun					Complémentaire
Maths	Physique	Informatique	Français	Anglais	Chimie Biologie
1h30	1h	1h	1h	1h	1h

- **Epreuves de tronc commun :** Les épreuves de Mathématiques, Physique et Informatique sont sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM), portant sur la maîtrise des concepts fondamentaux. L'épreuve de Français consiste en un QCM portant sur des questions de grammaire et orthographe. L'épreuve d'Anglais s'appuie sur des exercices de lexique et des exercices d'applications. Chaque année le conseil scientifique fixe une note éliminatoire concernant l'épreuve d'anglais.
- **Epreuve complémentaire :** Les étudiants présentant **l'EBI et/ou l'ESA** devront passer une épreuve complémentaire de Chimie-Biologie sous forme de QCM.

Le programme de cette épreuve est le suivant :

- Chimie générale et chimie organique ;
- Biochimie structurale, génomique et métabolique ;
- Biologie cellulaire, génétique mendélienne, microbiologie et parasitologie.

L'évaluation du dossier s'appuiera sur l'appréciation de la concordance entre le profil d'études (diplômes obtenus) et l'établissement(s) visé(s), la régularité et la qualité du cursus.

7.5 Programme

Toutes les épreuves à l'exception des épreuves de français et d'anglais seront conçues sur la base des programmes de l'enseignement supérieur français (classes préparatoires, universités).

8. Modalités des épreuves orales

8.1. Centres de concours et dates des épreuves

Les épreuves orales se dérouleront dans les mêmes centres que les écrits, elles auront lieu les **30 et 31 mars 2020**. Seuls les candidats admissibles sont admis à passer les épreuves orales. Les candidats absents à l'épreuve orale ne seront pas classés par le Jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours.

8.2. Nature des épreuves

L'épreuve orale consiste en un entretien devant jury de culture générale et de motivation pour poursuivre les études en France. Il dure généralement entre 20 et 30 minutes.

L'entretien permet de mesurer les capacités du candidat à s'exprimer, à argumenter et à reformuler une idée. Une partie de l'entretien sera réalisée en anglais et une ou des questions scientifiques pourront être posées.

8.3. Candidats crédités de la même note

Si plusieurs candidats sont crédités de la même note, ils sont départagés et classés :

- Par ordre croissant d'âge,
- Puis par ordre décroissant de la note obtenue à l'écrit de l'anglais.

9. Admission et inscription dans les écoles

Chaque école établit le classement des candidats ayant passé l'ensemble des épreuves écrites et orales, à partir d'une note finale suivant les coefficients applicables.

Les écoles fixent librement leur barre d'admission. Les candidats admis sont appelés par les écoles et les affectations sont réalisées ensuite par la délégation générale du concours selon la règle « au meilleur son meilleur choix ».

Tous les résultats seront disponibles sur le site www.euro-graduation-access.org au plus tard le **15 Avril 2020**. La procédure d'inscription est spécifique à chaque école, les lauréats sont invités à se rapprocher de l'école affectée.

Pour les lauréats du concours, l'intégration en L3 (1^{ère} année du cycle ingénieur) devient définitive sur justificatif de la validation d'au moins 2 ans d'études académiques post bac dans les filières et disciplines visées par le concours (cf. § 3). Les intégrations en L2 dans les écoles d'ingénieur post bac ne sont pas ouvertes aux lauréats du concours. Les admissions prononcées sont valables uniquement pour la rentrée de l'année de l'édition du concours.

Les copies d'attestations d'inscription et de logement, nécessaires pour l'obtention du visa¹, seront délivrées par chaque école, sur justificatifs de paiements des frais (inscription et caution logement) et de tout ou partie des frais de scolarité suivant le règlement intérieur spécifique à chaque école.

En lien avec « Etudes en France » (Campus France), le consortium eg@ assure l'entière responsabilité des questions académiques mais la délivrance des visas relève exclusivement des Autorités Consulaires.

10. Réclamations

Les jurys sont souverains, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit, par le candidat lui-même ou son représentant légal et adressée au centre d'examen, au plus tard 5 jours après la publication des résultats.

11. Discipline

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire. Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

Il est interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve du concours.

Tout candidat qui troublera l'ordre, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu immédiatement de la séance en cours et l'annulation de sa composition sera proposée au Jury. Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de fumer dans les salles d'examen.

Seuls les candidats ayant produit un dossier complet avec l'ensemble des pièces jointes requises et s'étant acquittés de leur frais de concours seront autorisés à composer.

12. Frais de scolarité des établissements

A titre indicatif, dans le tableau suivant, les frais de scolarité en euro des établissements pour l'année académique 2019/2020.

Etablissements	Frais de scolarité
EFREI Paris	8990 €
ENSIM	601 €
EBI	7270 €
CESI	9 000 €
ESGT	3770 €
ISMANS	6600 €
ESA	A préciser
EIVP	1930 €

Nota : l'Ei Cesi offre des bourses de 2000 euros pour ses meilleurs classés

13. Date limite d'arrivée

Aucun étudiant n'est en principe accepté dans les établissements après la date de la rentrée. Chaque établissement fixe ses propres dates de rentrée. Les cas spécifiques où la motivation et l'organisation du candidat ne sont pas remises en cause (cas de force majeure) seront étudiés en jury par les établissements eux-mêmes.

14. Informations et demandes de renseignements

Tout courriel concernant le concours (dossier d'inscription, renseignements sur l'organisation ou le déroulement du concours, etc...) doit être adressé à la délégation générale du concours

contact@euro-graduation-access.org

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

ISMANS CESI 44, avenue F.A. Bartholdi 72000 LE MANS Tél : 33 (0)2 43 21 40 00 www.ismans.fr	ENSIM Rue Aristote 72000 LE MANS Tél : 33 (0)2 43 83 35 93 www.ensim.univ-lemans.fr	EBI 49 Avenue des Genottes, 95800 Cergy Tél : 33 (0)1 85 76 66 90 www.ebi-edu.com
ESGT 1, boulevard Pythagore 72000 LE MANS Tél : 33 (0)2 43 43 31 00 www.esgt.cnam.fr	CESI Ecole d'Ingénieurs 30 rue Cambronne, 75015 Paris Tél : 33 (0)1 44 19 23 45 www.cesi.fr	EFREI Paris 30-32, avenue de la République 94800 VILLEJUIF Tél : 33 (0)1 46 77 46 77 www.efrei.fr
ESA 55, rue Rabelais 49007 ANGERS Tél. : 33 (0)2 41 23 55 55 www.groupe-esa.com		EIVP 80, Rue Rébeval 75019 PARIS Tél : 33 (0)1 56 02 61 00 www.eivp-paris.fr